



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département des infrastructures et des ressources humaines

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Mobilité et routes

L'année 2015 a été une étape décisive pour améliorer la mobilité des Vaudois, qui privilégient toujours plus l'utilisation complémentaire de la voiture, du vélo, de la marche et des transports publics. Pour ces derniers, l'entrée en vigueur le 13 décembre dernier du nouvel horaire a représenté le plus fort développement de l'offre depuis l'introduction de Rail 2000, en décembre 2014. Outre le prolongement du RER Vaud jusqu'à Grandson, plusieurs lignes régionales de chemins de fer et de bus ont vu leurs cadences doublées ou fortement augmentées.

Du côté de la route, outre de nombreux travaux d'entretien et de modernisation du réseau cantonal, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a débuté la construction de la RC 177. Les travaux de cette route reliant la jonction autoroutière de Cossonay et la zone industrielle de La Plaine, située sur les communes de Vufflens-la-Ville et d'Aclens dureront jusqu'en 2018. Cette nouvelle infrastructure permettra la naissance d'un important pôle logistique rail-route. Pour ce chantier majeur pour le réseau routier cantonal, une démarche qui se veut exemplaire a été mise en place en matière de lutte contre la sous-enchère salariale, le travail au noir et le suivi environnemental.

Plusieurs projets importants pour garantir la mobilité des Vaudois ont été lancés en 2015. Il s'agit notamment du plan de développement des métros lausannois. Lien indispensable entre l'agglomération lausannoise et les autres régions du canton, la capacité du m2 doit être fortement augmentée pour faire face à l'agrandissement de la gare de Lausanne et l'augmentation des cadences du RER. Cela implique la création d'un nouveau tracé entièrement à double voie, ainsi que la réalisation d'une première étape du m3, entre la gare et le Flon. Une réflexion globale sur la mobilité dans l'est du canton a été présentée cet automne, dans la perspective de la mise en service du futur hôpital Riviera-Chablais. L'important travail de mise en œuvre des projets d'agglomération (Lausanne-Morges, Grand Genève et AggloY) s'est également intensifié.

Accueil de jour des enfants

En octobre 2015, le Conseil d'Etat a autorisé le DIRH à mettre en consultation un projet de modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants. Celui doit notamment permettre la mise en œuvre de l'article constitutionnel 63a, plébiscités par les Vaudois en 2009, généralisant l'accueil parascolaire des élèves de 4 à 15 ans. Cela implique, entre autres, une forte augmentation de la participation financière de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Celle-ci fait partie d'une série de mesures adoptées en 2015 par le Grand Conseil dans le cadre de la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III).

En 2015, 650 structures d'accueil collectif de jour avaient une autorisation d'exploiter de la part de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJ), dont 55 nouvelles. Cela représente près de 22 000 places qui font l'objet de visites régulières des 8 chargées d'évaluation, qui s'assurent des conditions de prise en charge des enfants.

Personnel de l'Etat

Pour la première fois depuis 1994, le salaire des apprentis de l'Etat de Vaud va être revalorisé. En effet, le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles directives et barèmes pour les apprentis, les stagiaires et les bénévoles. Celles-ci fixent notamment les règles régissant l'engagement et les rémunérations des stagiaires. Ces différents textes sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016. Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a également mené de nombreux projets pour améliorer la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise, développer les compétences des cadres et renforcer la prise en charge des absences de longue durée.

Informatique

Le développement de la cyberadministration s'accélère, avec l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'investissements de 9,4 millions de francs. Celui-ci permet la mise en place d'un plan de développement qui doit permettre de renforcer les fondations indispensables pour proposer de nouveaux services sécurisés sur le site Internet du Canton. Des dizaines de nouvelles possibilités apparaîtront ces prochaines années sur le portail des prestations en ligne vaudois. La Direction des Systèmes d'information (DSI) a également continué à moderniser et déployer de nombreuses solutions pour l'Administration cantonale vaudoise, comme le renouvellement de l'application d'enregistrement des subsides à l'assurance maladie et des systèmes d'information pour l'enseignement obligatoire et la centrale d'engagement.

Marchés publics

Le premier Forum sur les marchés publics a été organisé en collaboration avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs le 28 août 2015. Cette manifestation a permis aux différents acteurs de la construction d'échanger sur des problématiques liées à l'application des marchés publics et débouchera sur l'élaboration d'une charte éthique entre les participants. Par ailleurs, le Centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD) a établi des recommandations destinées à faciliter

la mise en œuvre des nouvelles dispositions du règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD) entrées en vigueur le 1er février 2014. Il a également répondu à plus de 100 questions en 2015.

Information sur le territoire

La stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle pour la période 2016-2019 a été adoptée par le Conseil d'Etat le 9 décembre. Elle vise notamment à poursuivre l'augmentation progressive du volume des travaux adjugés aux bureaux par l'Office de l'information sur le territoire (OIT). Ce dernier a également lancé cet été le projet de renouvellement des données utilisant la technologie de détection par laser (LIDAR) depuis un avion.

Développement durable

La stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective, en réponse à un postulat du député Yves Ferrari, a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 26 mai dernier. L'Unité de développement durable (UDD) a multiplié les opérations pour favoriser l'utilisation des produits locaux et de saisons dans les cantines et restaurants, notamment sous la forme de formations pour les cuisiniers et les acheteurs. Un séminaire et une table ronde ont également été organisés le 10 décembre pour permettre aux acteurs de l'alimentation de partager leurs expériences.

Groupes de prestations
61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui à la cheffe du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la cheffe de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services du DIRH.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui et conseil au sein de l'état-major départemental en matière de politique RH et de développement R pour le département.
- Prestations complètes de gestion RH pour le Secrétariat général et ses entités.
- Coordination du réseau RH du département et conseil en matière de respect des normes légales et des processus RH.
- Conseil et appui aux services en matière de recrutement, de formation, de développement des compétences, de mobilité professionnelle, de mutations organisationnelles, d'accompagnement au changement et autres processus RH.
- Gestion de conflits, médiation.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Suivi des effectifs du département et des budgets liés, conseil en matière de gestion prévisionnelle.
- Relais entre le SPEV et le DIRH pour les projets ou dossiers traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions de personnel et production de statistiques.
- Conduite ou participation à des démarches transversales de développement et amélioration des prestations RH.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services et entités du DIRH.
- Cadres et collaborateurs du DIRH, stagiaires et apprentis.
- SPEV et autres services ou entités transversaux (S JL, Groupe Impact, CST...).
- CPEV et autres assurances sociales.
- Commissions du personnel du département et partenaires sociaux.
- Candidats externes.

Groupes de prestations
61.4 Finances

61.4 Finances

- Gestion financière du service et coordination de la gestion financière départementale
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Appui aux entités du service pour la facturation et la gestion des débiteurs et du contentieux.
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Contrôle et validation de l'aspect financier des propositions au Conseil d'Etat et des EMPD émanant du département.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Mise en place du système de contrôle interne (SCI).
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DIRH.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entités du DIRH
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- Usagers.

Groupes de prestations

61.5 Marchés publics

Marchés publics

- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.

Descriptif

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD).
- Support de premier niveau aux adjudicateurs pour l'utilisation du site internet de publication simap.ch.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat
- Communes
- Entreprises et bureaux

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et de la circulation ainsi que des autres types de dossiers d'autorisation pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Contrôle des dossiers.
- Mise en circulation et suivi des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support et formation des utilisateur de la plateforme ACTIS.
- Prestations à tiers.
- Traitement des autres types de dossiers d'autorisation pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Participation à CAMAC intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Tâche générale

Opérations d'acquisition, de vente, d'échange ou toutes autres formes de transfert immobilier sur la base des besoins des directions et services de l'Etat

Descriptif

Tâches spécifiques

- Mise en œuvre des objectifs du Conseil d'Etat en matière foncière
- Conduite des opérations foncières, soit en résumé :
- Recherche des sites potentiels pour le développement,
- Contact avec tiers pour négociations,
- Consolidations des conditions de transaction et garanties dans les actes notariés,
- Obtention des procurations auprès des instances politiques compétentes
- Expertise des terrains susceptibles d'être vendus ou achetés avec l'appui de la Commission cantonale immobilière (CCI)
- Défense de l'intérêt de l'Etat dans les Syndicats d'améliorations foncières et dans les procédures d'expropriations formelle et matérielle
- Gestion des droits de superficies et autres droits réels restreints sur le patrimoine de l'Etat
- Maintien du potentiel de valeur du patrimoine foncier de l'Etat, notamment dans les procédures d'affectation du sol
- Représentation de l'Etat auprès de tiers en tant que propriétaire foncier
- Gestion du fonds d'acquisition pour les immeubles de réserve (FAIR)
- Tenue de l'inventaire des portefeuilles fonciers et publication interne des géo données

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'ACV
- Communes
- Fondations de droits public
- Notaires, avocats, ingénieurs et géomètres brevetés
- Urbanistes, architectes et autres mandataires de projets
- Tous propriétaires de biens-fonds concernés par les opérations de l'Etat

Marchés publics

Organisation du premier Forum sur les marchés publics en collaboration avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) le 28 août 2015. Cette manifestation a réuni les principaux acteurs des marchés publics de la construction (représentants des pouvoirs publics, entrepreneurs, architectes et ingénieurs, syndicats, etc.) afin de les sensibiliser à différentes problématiques afférentes aux marchés publics et favoriser les échanges en vue de trouver des solutions. Cette manifestation débouchera sur l'élaboration en 2016 d'une charte éthique entre acteurs des marchés publics.

Marchés publics

Coordination et suivi de l'application de la législation sur les marchés publics

En 2015, le SG a :

- Accompagné et conseillé de nombreux adjudicateurs publics, notamment en répondant aux questions adressées au Centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD) : plus de 100 déterminations et réponses écrites (50 par oral) ;
- Accompagné et soutenu de nombreux adjudicateurs publics dans l'utilisation du système simap, base de données qui regroupe tous les appels d'offres publics ;
- Émis de nouvelles recommandations pour faciliter la mise en œuvre des peines conventionnelles instaurées par la modification du règlement d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics entrée en vigueur le 1er février 2014
- Poursuivi l'organisation et l'animation de cours sur les appels d'offres marchés publics, destinés aux adjudicateurs et proposé un nouveau cours d'introduction sur les marchés publics ;
- Poursuivi les actions de lutte contre le travail au noir, notamment en prononçant des sanctions contre les entreprises fautives (14 en 2015), et en adressant des courriers d'avertissement (29 en 2015) ;
- Organisé, avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), le premier Forum sur les marchés publics le 28 août 2015;
- Contribué à sensibiliser les communes sur différentes problématiques afférentes aux marchés publics, notamment en tenant une chronique « marchés publics » dans le périodique canton-communes.

Ressources humaines

Outre les prestations usuelles telles que la gestion RH courante, le conseil et le soutien aux membres de l'encadrement et aux collaboratrices et collaborateurs ainsi que l'appui au sein de l'état-major de la cheffe de département, l'URH a été impliquée en 2015 dans l'accompagnement de modifications organisationnelles, dans l'amélioration de dynamique de collaboration au sein d'équipes et dans la résolution de situations individuelles.

Opérations foncières

En sus de la gestion et du maintien du potentiel de valeur du patrimoine foncier de l'Etat de Vaud, l'UOF a notamment traité les opérations suivantes :

- Acquisition de biens-fonds à hauteur de CHF 122 millions, dont le bâtiment de la radio-télévision suisse romande à Lausanne et une réserve de terrain pour l'agrandissement du gymnase intercantonal de la Broye (GYB) à Payerne.
- Vente de biens-fonds non utiles aux tâches pérennes de l'Etat de Vaud, à concurrence de CHF 930'000, dont l'ancienne gendarmerie de Chavannes-de-Bogis.
- Cession de droits de superficie, notamment pour le projet AGORA de l'Institut suisse de recherches sur le cancer (ISREC) sur le complexe hospitalier du CHUV à Lausanne.
- Réalisation de 42 expertises avec la Commission cantonale immobilière (CCI), dont près de la moitié concernent des immeubles ou projets gérés par le SIPaL.

Groupes de prestations

68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration de l'Office.

Descriptif

- Direction de l'Office.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs de l'Office.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations

68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations

68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Evénements marquants, évolutions significatives

Sur la base de la stratégie fédérale, l'OIT a élaboré la **stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle pour la période 2016-2019**. Cette stratégie a été validée par le Conseil d'Etat le 9 décembre. Elle s'inscrit dans la continuité des ambitions affichées ces dernières années par l'Office. Elle vise notamment à poursuivre l'augmentation progressive du volume des travaux adjugés aux bureaux privés au cours des années à venir. Le financement de la part cantonale des travaux des quatre prochaines années est garanti par le crédit d'investissement obtenu en automne 2014. La part fédérale relative à ces travaux devrait être octroyée dans le cadre de la future convention-programme couvrant la période quadriennale précitée.

Le **parc informatique** de l'OIT a été migré sous **Windows 7** au printemps 2015. Cette opération a été particulièrement délicate en raison de la densité applicative et de la complexité des outils de l'Office. Suite à cette première migration, il a fallu ensuite remplacer l'appliquatif BDCO (Base de Données Cadastrales Officielle) par **AutoCAD MAP 2014** durant le deuxième semestre 2015. Ces deux migrations ont été réalisées avec succès et sans perturbation majeure pour les clients ou partenaires de l'Office grâce à une allocation de ressources très importante de l'Office et de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Par conséquent, la transformation des données dans le **nouveau cadre de référence MN95** va pouvoir démarrer en 2016. Pour ce projet, l'OIT assure la coordination transversale interne du projet, de même que la coordination externe avec les acteurs cantonaux de la géoinformation. A l'interne, ce sont une dizaine de services gestionnaires, une soixantaine d'applications et encore plus de deux cents géodonnées qui sont impactées. A l'externe, ce sont près de 400 partenaires qui sont concernés par le projet (Communes, gestionnaires de réseaux, bureaux d'ingénieurs, etc.). Il importe dorénavant que l'OIT puisse définir avec la DSI un calendrier précis pour la transformation des géodonnées et le communiquer à ses nombreux partenaires. Les travaux préparatoires sont quasiment terminés côté OIT. Le feu vert de la DSI permettra de lancer la transformation des données de la mensuration officielle dans le nouveau cadre de référence.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

Conformément à la stratégie cantonale, des **premiers relevés** continuent d'être lancés sur les secteurs couverts par des données NPCS (Numérisation du Plan cadastral Simplifiée). L'objectif visé est d'obtenir des données au standard de qualité MO93 d'ici moins d'une dizaine d'années pour ces secteurs couvrant principalement des zones urbanisées. Courant 2015, des appels d'offres ont été lancés pour couvrir le solde des communes d'Oron, d'Ollon, de Grandson, de même qu'une partie de Bourg-en-Lavaux. Des préparatifs en cours permettront lancer de nouvelles entreprises courant 2016. L'Office porte dorénavant une attention particulière à pouvoir lancer des appels d'offres aussi régulièrement que possible. Globalement, le montant total des travaux adjugés aux bureaux privés est en constante progression.

Dans le domaine des **points fixes**, il y a lieu de rappeler quelques simplifications récentes. Pour les réseaux de 3ème catégorie (PFP3), il est, par exemple, possible de mesurer et de traiter des sessions GNSS (Global Navigation Satellite System, traduction : Système de positionnement par satellite) regroupant plusieurs jours consécutifs. Sous certaines conditions, il est aussi possible d'introduire de manière anticipée un nouveau réseau de points fixes dans la BDCO.

La saisie des **adresses des bâtiments** dans la mensuration officielle s'est poursuivie. Des adresses sont maintenant disponibles sur la quasi totalité du territoire cantonal. La collaboration avec les communes a permis de disposer d'un thème dont les entrées sont positionnées sur l'accès principal des bâtiments pour près de 200 communes. Les travaux visant à étendre ce positionnement sur les entrées sont en cours sur une cinquantaine d'autres communes. La phase suivante du projet visera à consolider la concordance des 150'000 adresses de la mensuration officielle avec celles du Registre cantonal des bâtiments.

Les quatre entreprises de **mise à jour périodique** lancées dans les zones de montagne avancent à un bon rythme. L'entreprise JURA SUD est presque terminée et la majeure partie des travaux relatifs aux trois autres entreprises sera réalisée courant 2016. A la fin de ce projet, la première mise à jour périodique sera réalisée sur tous les secteurs non urbanisés du Jura et des Préalpes. La suite de la mise à jour périodique concernera prioritairement les zones en NT3 avant de passer au NT2. L'OIT est actuellement en train d'élaborer une stratégie de réalisation pour ces secteurs.

Dans le cadre de la **mise à jour permanente**, l'OIT a traité en 2015 un nombre de dossiers largement supérieur à celui des dix dernières années. Le nombre important des dossiers vérifiés par l'OIT a provoqué par périodes la saturation des ressources de vérification. Cette situation a été maîtrisée grâce au renforcement de l'activité par des bureaux externes dans ce domaine.

Le **projet de renouvellement des données LIDAR** sur l'ensemble du territoire cantonal a démarré début 2015. Les vols ont été réalisés dans des conditions favorables au début de l'été pour le Jura et les Préalpes, ainsi que durant cet automne pour le Plateau. Les données sont dorénavant en cours de traitement et elles seront diffusées en fin d'année 2016, lorsque tous les contrôles auront été effectués.

L'élaboration et la mise en service des **modèles minimaux de géodonnées** se poursuivent. Ce travail permet aux services de l'administration de préciser leurs besoins et de mieux définir la structure des géodonnées qu'ils gèrent et diffusent.

La **diffusion des géodonnées** a repris sa croissance en 2015 (+6% par rapport à 2014). Le volume des commandes à destination des communes a encore augmenté de 25% sur l'année. Par ailleurs, les commandes par formulaires papier ont fortement diminué et il n'y en a eu que 178 sur un total de plus de 11'000. Le nouveau portail de l'ASIT-VD (www.asitvd.ch) est entré en service en novembre 2015 et il a permis une simplification administrative importante grâce à la validation électronique des commandes pour les tiers autorisés. La mise en service courant 2016 du nouvel extracteur des géodonnées de l'Etat de Vaud viendra finaliser l'automatisation quasi complète de la chaîne d'extraction.

Le guichet cartographique cantonal (www.geo.vd.ch) mis en service fin 2014 fait l'objet de nombreux commentaires positifs et la satisfaction des utilisateurs se reflète dans le nombre de visites en hausse de 15%.

En ce qui concerne les **géoservices**, les 3 services existants ont été remplacés par un géoservice unique et accessible gratuitement au tout public. Ce service sera progressivement complété avec l'ensemble des géodonnées de base disponibles sur le guichet cantonal. Ce pas supplémentaire vers une meilleure accessibilité des géodonnées de l'Etat de Vaud permet notamment aux communes d'intégrer les géodonnées cantonales sur leurs guichets cartographiques et aux particuliers ou aux entreprises d'exploiter les géodonnées du canton.

Le Conseil d'Etat a accordé un crédit d'étude pour l'adaptation du **registre cantonal des bâtiments** et de la statistique de la construction aux évolutions de la législation fédérale et des besoins des utilisateurs, notamment des communes. L'étude sera lancée début 2016.

Dans le domaine de la **recherche et de la formation**, l'OIT a proposé plusieurs sujets de travaux pratiques à l'école d'ingénieur (HEIG-VD). Cumulé à une participation active au salon des métiers, ainsi qu'au forum HES, et enfin à la formation d'une apprentie dans la nouvelle filière de géoinformatique, l'OIT contribue désormais activement à la formation de professionnels qualifiés tout en améliorant la visibilité des activités dans les domaines de la mensuration officielle et de la géoinformation.

[Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée](#)

Groupes de prestations

301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Pour la législature 2012-2017, l'UCA est rattachée à la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et, administrativement, au Secrétariat général.

La mission de l'UCA est de conseiller et d'appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches organisationnelles.

En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles : diagnostic-flash (examen succinct d'une problématique définie) ; revue organisationnelle (examen exploratoire de l'organisation et du fonctionnement d'une entité en vue de propositions d'amélioration) ; étude (examen approfondi d'une problématique en vue d'une décision) ;
- Accompagnement de projets (appui à la conduite de projet, apport méthodologique, participation aux analyses et formulation de proposition contribuant au succès de la démarche)
- Appuis ponctuels, coaching et formation des cadres
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation par la publication de mémentos et la mise à disposition de ressources diverses sur intranet
- Coordination de la mise en oeuvre de la [stratégie e-VD 2012-2017](#) et animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus (ROP).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière).

Prestations

Avec 4.7 ETP de conseiller-ère-s en organisation et 0.6 ETP de chargé-e de projet, l'UCA a réalisé en 2015:

- 7 mandats achevés : 2 revues et une évaluation (3 rapports), 2 diagnostic flashes (2 notes) et 2 accompagnements de projets ;
- 7 mandats sont en cours et aboutiront en 2016 – 6 accompagnements de projets et 1 étude ;
- Présentation de la démarche et appui à l'application de la méthode VAP (analyse valeur ajoutée) aux EMPD informatiques ;
- 21 interventions (appuis ponctuels hors mandat, jusqu'à 5 jours), dont l'animation de trois cours au CEP sur simplification par l'analyse des processus, le pilotage par processus à destination des cadres et un module du CAS ;
- Rédaction et publication d'un mémento sur le tableau de bord de gestion à l'Etat.

Stratégie eVD

Dans le cadre de sa mission de coordination de la mise en œuvre de la stratégie-e-VD (adoptée par le CE en 2012) et d'animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus (ROP), l'UCA a entrepris les actions suivantes :

Coordination cyber

- Participation à 3 séances du COPIL
- Conduite de 7 séances du COOPRO
- Conduite d'un GT sur le changement d'adresse : élaboration d'un inventaire des bases légales devant être modifiées pour permettre la communication automatique du changement d'adresse et rédaction d'un rapport sur les travaux du GT
- Participation à divers GT : accès aux cyberprestations par les mandataires, communication d'écrits et notification par voie électronique
- Collaboration dans le cadre de la rédaction de l'EMPL portail des prestations en ligne et à la finalisation de l'EMPD destiné à financer le renforcement du socle et le déploiement de la dyberadministration
- Suivi du déploiement des cyberprestations de l'ACV en collaboration avec la DSI et support aux services pour l'utilisation de la plateforme de suivi
- Bilan des cyberprestations annoncées à ce stade par les services et principales caractéristiques des cyberprestations annoncées

Animation du réseau des ROP

- Organisation et animation de la 5ème rencontre des ROP (juin) visant à présenter l'avancement des chantiers de cyberadministration et à partager les connaissances en matière de cyberprestations
- Mise sur pied et conduite d'une démarche d'évaluation d'une solution de gestion de projet pour l'ACV, paramétrage de la solution et animation d'un GT en charge de tester la solution
- Mise en ligne d'outils et d'exemples utiles à la mission des ROP.

Rapport annuel de gestion 2015

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA)

Sources d'informations complémentaires

Site intranet

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/uca/>

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordonner et assurer le suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir en tant que Centre de compétences, de ressources et d'appui pour les services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services pour la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au développement durable auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, Confédération, autres cantons, associations, ONG

Stratégie du Conseil d'Etat pour la restauration collective

Le 26 mai 2015, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Ferrari « Une restauration à base de produits locaux et de saison ... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 Watts (11_POS_236) ».

Ce rapport, accompagné d'une stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective, concerne tant l'administration cantonale que les collectivités publiques et les entités parapubliques, à l'instar des communes, des crèches, des EMS, des hôpitaux privés d'intérêt public ou des institutions prenant en charge des personnes en difficulté.

Mise en œuvre

En 2015, le programme de mise en œuvre de la stratégie a été largement diffusé auprès des partenaires concernés dont notamment la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), l'Association vaudoise des EMS (AVDEMS) et les communes vaudoises par l'intermédiaire de l'association Coord21. [Coord21](#)

Ce programme, basé sur une offre de formation pour les chefs de cuisine et les acheteurs, comprend des appuis, y compris financiers, pour effectuer un diagnostic des bulletins des achats de denrées alimentaires avec l'outil «Beelong»*, ainsi qu'une campagne d'information et de sensibilisation.

Cours pour les cuisiniers et les acheteurs de denrées alimentaires

Mis sur pied par le Canton, le cours pour les cuisiniers sera assuré conjointement avec la Ville de Lausanne dès 2016. Ce cours a pour objectif de : comprendre les enjeux d'une plus grande consommation de produits locaux ; identifier les impacts économiques et environnementaux des denrées alimentaires acquises ; connaître les principes et les outils qui permettent d'améliorer les pratiques ; dessiner les pistes d'amélioration dans le cadre de ses missions. Suite aux deux sessions de 2015 suivies par une vingtaine de personnes, environ dix sessions sont prévues en 2016.

Information et sensibilisation

Un séminaire et une table ronde organisés le 10 décembre ont été suivis par environ 80 participants dont des acteurs de la filière qui ont présenté leurs expériences. Les points de vue des producteurs, des cuisiniers, des collectivités et des consommateurs ont été abordés et des outils pratiques de logistique (plateforme d'achat), d'évaluation, de communication au public et d'accompagnement aux cuisiniers ont été présentés.

Cette première rencontre a été une occasion importante d'apprentissage et d'échanges pour mieux préparer les décisions à venir sur cette question dans de nombreuses collectivités et entités parapubliques. Son succès permet d'envisager d'autres événements afin de poursuivre les réflexions sur la restauration collective avec notamment les grossistes, les producteurs et les entreprises privées de restauration collective.

2015 a aussi été l'occasion de diffuser la Stratégie du Conseil d'Etat pour la restauration collective auprès des producteurs vaudois de denrées alimentaires. En effet, une augmentation de la consommation de produits locaux et de saison peut potentiellement leur permettre d'accroître l'écoulement direct de leurs produits auprès des acheteurs. Dans le cadre de trois rencontres organisées par le Service de l'agriculture, les producteurs ont pu prendre connaissance de l'intérêt des cuisiniers pour les produits locaux et dessiner les pistes susceptibles de renforcer leur présence sur ces marchés.

Avancement de la démarche

Aujourd'hui, environ 23% des EMS et 35% des entités d'accueil de jour, ainsi que 16% des hôpitaux de la FHV concernés ont initié un diagnostic avec «Beelong». Ce sont respectivement 35% des repas servis par les EMS, 57% pour l'accueil de jour et 28% pour les hôpitaux de la FHV qui ont bénéficié du diagnostic Beelong. Environ 25 cuisiniers ont été formés. Au niveau de l'Etat, le CHUV ainsi que deux restaurants collectifs se sont engagés. Un bilan complet sera effectué à l'issue de la législature.

* « Beelong » a pour but de permettre aux acheteurs et aux chefs de cuisine des cafétérias et lieux de restauration collective d'identifier les sources d'impacts environnementaux de leurs achats de produits alimentaires.

Politique d'achats responsables

Mise à jour du Guide sur les achats professionnels responsables

Suite à la publication du Guide sur les achats professionnels responsables et du cycle de formation sur son utilisation destinée aux représentants des Agendas 21 de Suisse romande et aux acheteurs professionnels du parapublic et du privé, le guide a été mis à jour en collaboration avec l'UDD.

Cette nouvelle version enrichit le guide d'une partie sur l'évaluation des fournisseurs, sur la préparation à l'achat du point de vue des impacts liés au cycle de vie, ainsi que sur les acteurs clés concernés par les achats.

Une utilisation facilitée du guide est aujourd'hui possible grâce aux chapitres «L'essentiel en bref» et aux critères synthétiques d'achat «Approfondis». Diffusée lors d'une conférence de presse à Genève, cette mise à jour permet au Guide sur les achats professionnels responsables d'être encore plus largement utilisé au niveau romand.

Intégration de critères de durabilité dans les appels d'offres

Au sein de l'administration cantonale, l'UDD a poursuivi son appui aux services pour l'élaboration d'appels d'offres. Travaillant tant sur les cahiers techniques que sur les critères d'aptitude, les services recherchent les produits et services économiquement les plus avantageux tout en prenant en compte des critères sociaux et environnementaux concrets et vérifiables qui peuvent être offerts par le marché. L'expérience de l'administration a également conduit l'UDD à apporter des appuis spécifiques aux communes et entités parapubliques qui souhaitent orienter leurs achats vers plus de durabilité.

Mise à jour des critères d'aptitude des soumissionnaires en termes de durabilité

Utilisés depuis une dizaine d'années, les formulaires F42 et F44 sur la contribution des soumissionnaires au développement durable ont fait l'objet d'un bilan basé sur des interviews d'utilisateurs et l'évolution des certifications de développement durable. Ces résultats, à la base de la mise à jour, ont débouché sur la fusion des deux formulaires en un seul, couvrant les contributions sociales et environnementales des soumissionnaires. Constitué de questions fermées permettant une évaluation automatisée, ce formulaire a été largement simplifié afin de répondre aux attentes des chefs de projets. Actuellement en phase pilote, ce formulaire sera officiellement diffusé en 2016.

Rapport annuel de gestion 2015
Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Unité de développement durable (UDD)
Sources d'informations complémentaires

Sites internet

Pages de l'Unité de développement durable: www.vd.ch/udd

Pages consacrées au thème du développement durable: www.vd.ch/durable

Groupes de prestations

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

En application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), les différentes formes d'accueil des enfants hors de leur milieu familial sont soumises à autorisation et surveillance.

Pour ce qui est de l'accueil à la journée d'un enfant en milieu familial ou collectif, dans une institution pré- ou parascolaire, la mission d'autorisation et de surveillance est régie par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), dont la mise en œuvre est confiée à l'Office de l'accueil de jour des enfants. La compétence d'autoriser et surveiller l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

Par ailleurs en tant qu'entité stratégique, directement rattachée à la cheffe du DIRH depuis septembre 2012, l'Office de l'accueil de jour des enfants veille à la mise en œuvre des articles constitutionnels et légaux relatifs au développement de l'accueil de jour préscolaire et parascolaire.

Descriptif

- Délivrance des autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour pré ou parascolaire.
- Surveillance régulière des institutions et contrôle de la sécurité et de la qualité des conditions d'accueil des enfants.
- Elaboration des directives (cadres de référence et référentiels de compétences).
- Veille à la cohérence cantonale en matière d'accueil familial de jour.
- Représentation de l'Etat au sein du Conseil de fondation pour l'accueil de jour des enfants et de la commission d'aide au démarrage.
- Contrôle de la subvention de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres départements (DSAS, DFJC) ou services transversaux de l'Etat.
- Institutions d'accueil collectif de jour pré- et parascolaires.
- Autorités communales.
- Structures de coordination de l'accueil familial de jour.
- Réseaux d'accueil de jour des enfants.
- Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).
- Services cantonaux romands de protection et d'aide à la jeunesse.

Evénements marquants, évolutions significatives

En matière d'accueil collectif, à fin 2015, ce sont plus de 650 structures d'accueil collectif de jour, dont 55 nouvelles, qui font l'objet d'une autorisation d'exploiter de l'OAJE, soit près de 22'000 places d'accueil collectif. Par ailleurs, conformément à la loi, ces structures font l'objet de visites de surveillance régulières (une tous les deux ans) de la part des huit chargées d'évaluation de l'OAJE (6,15 ETP), ainsi que pour certaines d'entre elles, de visites de surveillance imprévues afin de s'assurer des conditions de prise en charge des enfants.

Par ailleurs, après trois ans d'activité en tant qu'Office stratégique directement rattaché à la cheffe du DIRH, l'OAJE a procédé à quelques changements organisationnels afin d'optimiser son activité et l'adapter à la répartition des structures en lien avec les réseaux d'accueil de jour : toutes les structures d'accueil du canton ainsi que l'évaluation de nouveaux projets par région (est, centre, nord et ouest) sont recentrées par région, et ainsi par chargée d'évaluation désignée pour chaque région. De plus, l'engagement d'un adjoint de la cheffe d'office est venu depuis septembre 2015 renforcer l'appui stratégique métier pour la mise en œuvre du régime d'autorisation et de surveillance.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

En octobre 2015, le Conseil d'Etat a autorisé le DIRH à mettre en consultation un projet de modification de la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants. Ce projet concrétise les intentions du Conseil d'Etat exprimées dans son programme de législation : préciser les missions des lieux d'accueil de jour des enfants, augmenter le financement de l'Etat à la Fondation sur l'accueil de jour des enfants pour accompagner le développement de l'offre de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année et mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'accueil parascolaire.

Cette disposition constitutionnelle, plébiscitée par la population vaudoise en 2009 a pour objet la généralisation de l'accueil parascolaire pour les enfants de 4 à 15 ans. Pour rappel, cette disposition prévoit que les communes, en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'une école à journée continue, dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Il prévoit aussi que les conditions soient fixées par les communes.

Pour en mettre en œuvre les modalités d'application, le projet de loi en consultation propose de définir l'accueil parascolaire, de préciser comment les communes fixent les conditions de cet accueil et quelles sont les prestations minimales qu'elles proposeront aux familles pour répondre à leur obligation constitutionnelle. Il définit également l'articulation nécessaire de cet accueil parascolaire avec celui proposé par les réseaux d'accueil de jour des enfants.

Quant à l'augmentation de la contribution de l'Etat au financement de la Fondation sur l'accueil de jour des enfants (FAJE), elle fait partie d'une série de mesures proposées par le Conseil d'Etat, et adoptées en 2015 par le Grand Conseil, dans le cadre de la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III) afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles. Dans ce contexte, une augmentation substantielle de la contribution globale de l'Etat est prévue : cette contribution de l'Etat augmenterait progressivement de 37 millions, passant de 30 millions en 2015 à 67 millions de francs en 2017. De plus, le projet de loi introduit un système de financement dynamique de la contribution de l'Etat à la FAJE afin d'en renforcer la prévisibilité. L'ensemble de ce dispositif permettrait de soutenir l'augmentation progressive du taux de couverture, tel qu'exprimé par le Conseil d'Etat dans son programme de législation.

Par ailleurs, les associations faïtières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil collectif de jour, encouragées dès l'automne 2014 par la cheffe du DIRH à reprendre les négociations sur la CCT, ont poursuivi leurs travaux tout au long de l'année 2015.

66.0 Support

Gestion et administration de la DGMR

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Communication
- Support informatique
- Gestion financière et comptable
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie
- Gestion du domaine public en lien avec la route
- Gestion et entretien du parc de véhicules de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivités publiques et privées
- Offices de la Confédération
- Entreprises
- Collaborateurs de la DGMR
- Secrétariat général du DIRH
- Autres services du Canton

Groupes de prestations

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations
66.2 Gestion des transports publics

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport.
- Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).
- Elaborer les préavis du canton dans le cadre des consultations fédérales liées au développement, au financement et à la gestion de l'offre régionale de transport public.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations
62.2 Études, projets routiers

62.2 Études, projets routiers

Études, projets, direction des travaux routiers.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions routières nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions routières nouvelles
- Dossiers de projets routiers en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux routiers en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets routiers en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux routiers en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

Groupes de prestations

62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Groupes de prestations

62.5 Procédés de réclame

Descriptif

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux responsables de région - voyers, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Pierre-Yves Gruaz prend la direction de la DGMR

Après avoir, en février 2014, rapproché deux services pour constituer la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le Conseil d'Etat a désigné Pierre-Yves Gruaz à la tête de cette entité. Chef de l'ancien Service des routes du canton de Vaud jusqu'en 2009, il a enrichi son parcours d'une expérience de gestion et de conduite d'une structure de 1300 personnes dans le domaine des transports publics. Cette double compétence dans les deux secteurs d'activité principaux de la DGMR lui confère une capacité d'appréhender la mobilité et ses défis de façon globale. Il a succédé le 1er janvier 2015 à Vincent Krayenbühl, qui assume la fonction de délégué aux grands projets ferroviaires.

Plan de développement des métros m2 et m3

Depuis son ouverture en 2008, le métro m2 est devenu un maillon indispensable des transports publics vaudois. Conçu pour 25 millions de passagers, il en a transporté 28 millions en 2014. Ce lien entre l'agglomération lausannoise et les autres régions du canton va encore prendre de l'importance ces prochaines années avec le développement du RER Vaud et l'agrandissement de la gare de Lausanne.

Le Grand Conseil a adopté un plan de développement du métro jusqu'en 2025 qui doit permettre de doubler la capacité entre la gare de Lausanne et le Flon tout en préparant l'arrivée de la nouvelle ligne de métro m3, en direction de la Blécherette. Il a accordé quatre crédits :

- une garantie d'emprunt de 36,2 millions de francs aux Transports publics de la région lausannoise pour leur permettre d'acheter trois rames supplémentaires pour augmenter la capacité du m2
- un crédit d'études de 12,5 millions de francs pour la création d'un nouveau tracé du métro entre les stations Grancy et Flon ; le m2 sera désormais intégralement à double voie
- un crédit d'études de 2,9 millions de francs pour la première étape de la future ligne de métro m3 entre Lausanne-Gare et Flon
- un crédit d'études de 3,5 millions de francs pour l'avant-projet de la deuxième étape du m3, entre Flon et Blécherette.

Construction de la RC 177

Après que le Grand Conseil a accordé un crédit de 75,5 millions de francs pour la route cantonale de liaison entre la zone industrielle de La Plaine, située sur les communes de Vufflens-la-Ville et d'Aclens, et la jonction autoroutière de Cossonay (RC 177), les travaux ont pu commencer. Le chantier durera jusqu'à la fin 2018 et se déroulera de manière simultanée dans plusieurs secteurs : élargissement de la route de la Plaine à proximité de la zone industrielle, évitements de Vufflens-la-Ville et de Penthaz.

Pour ce chantier majeur du réseau routier cantonal, la DGMR a mis en œuvre une démarche qui se veut exemplaire : concertation avec les partenaires locaux concernés (autorités, entreprises, agriculteurs, etc.), commission de suivi des mesures environnementales, lutte contre la sous-enchère salariale et le travail au noir en collaboration avec la Fédération vaudoise de entrepreneurs (FVE) et les syndicats, gestion durable des matériaux (terre végétale, utilisation d'enrobés tièdes, de matériaux recyclés et d'enrobés bitumineux à faible consommation énergétique, etc.).

Renforcement de l'offre dans le Chablais

Dans la perspective de la mise en service du futur hôpital Riviera-Chablais, une réflexion globale a été menée pour garantir sa desserte avec une offre performante de transports publics et améliorer les déplacements de l'ensemble des habitants de la région.

Ce plan comprend un fort développement de l'offre ferroviaire pour les gares d'Aigle, Bex et Villeneuve, le prolongement de la ligne de trolleybus Vevey-Villeneuve jusqu'à l'hôpital et les aménagements routiers nécessaires, des réorganisations et renforcements de lignes de bus régionales et une extension de la communauté tarifaire à l'ensemble du district d'Aigle. Le réseau routier cantonal continuera d'être aménagé et entretenu pour garantir la sécurité de tous ses usagers et la fluidité du trafic.

Fort développement de l'offre 2016 des transports publics

Le dimanche 13 décembre, le canton a vécu le plus grand changement d'horaire depuis l'introduction de Rail 2000 en décembre 2004 pour permettre à la fois la réalisation des grands projets ferroviaires Léman 2030 et au RER Vaud de

franchir une nouvelle étape de son développement avec son prolongement jusqu'à Grandson. De nombreux habitants du canton, en particulier du nord vaudois, bénéficient de trains et de bus supplémentaires.

L'horaire 2016 rime également avec un doublement des cadences sur plusieurs lignes de chemins de fer régionaux (Nyon-St-Cergue-Morez, Bière-Apples-Morges, Yverdon-Sainte-Croix). Cet horaire est également l'occasion, pour les réseaux urbains, de proposer plusieurs nouveautés, en particulier dans la région lausannoise et la Riviera. Sur le lac de Neuchâtel, un bateau basé à Yverdon-les-Bains permettra de renforcer la desserte du sud du lac.

Projets d'agglomération

L'année 2015 a été marquée par la signature des accords de prestations des projets de deuxième génération des agglomérations Lausanne-Morges, Grand Genève et AggloY. La mise en œuvre des mesures se poursuit et s'étend aux mesures de deuxième génération. La révision de projets en vue du dépôt des projets de troisième génération a été mise sur le métier.

La division Planification a pris la responsabilité de la conduite opérationnelle du volet mobilité du PALM, en coordination avec le Service du développement territorial (SDT). Pour répondre à ses nouvelles tâches en appui aux agglomérations, cette division a été renforcée et réorganisée.

Ouverture de Mobilis sur la Broye et les hauts de Blonay

Pour faciliter la mobilité des Vaudois, la communauté tarifaire Mobilis a modifié son périmètre le 13 décembre 2015. Ainsi, les localités vaudoises de la Broye et des hauts de Blonay obtiennent les facilités proposées par le tarif commun offert par 11 entreprises vaudoises de transports. L'introduction du ticket unique va rendre l'utilisation des transports publics plus flexible et plus simple. Le tarif Mobilis permet, en effet, aux clients de voyager sur les lignes de plusieurs entreprises avec un seul titre de transport, ce qui donne le choix entre plusieurs moyens de transport et plusieurs itinéraires pour effectuer leurs trajets et ceci à un prix compétitif.

Chantiers routiers

Pour améliorer les accès routiers de l'agglomération Lausanne-Morges, la DGMR a obtenu les crédits et mis en chantier, après Pâques, trois grands axes, soit les routes cantonales du Lac (RC 1), de Romanel (RC 448) et de Berne (RC 601). Ces travaux visent à garantir la bonne cohabitation et la sécurité de toutes les catégories d'usagers, à favoriser la progression des transports publics et à développer le réseau des mobilités douces. Ils permettront également de réduire les nuisances sonores afin d'améliorer la qualité de vie des riverains.

A noter également la poursuite des travaux de sécurisation de la route cantonale Ollon - Villars, entre Huémoz et Les Tannes, la 2e et dernière étape du réaménagement routier entre Cronay et la Menthue, ainsi que le début de deux chantiers : la réfection complète de la route entre Bussy et Clarmont et le réaménagement de la RC 1 à Dully.

Entretien routier

Grâce au financement accordé par le Grand Conseil, la DGMR a pu poursuivre les travaux de remise en état des revêtements routiers dans le but de maintenir un réseau cantonal efficace et sûr pour toutes les catégories d'usagers de la route, du cycliste à l'automobiliste, en passant par les transports publics et les véhicules utilitaires.

Dans ce cadre, la route du col du Mollendruz a fait l'objet d'une réfection complète qui a nécessité sa fermeture pendant six semaines, afin d'accélérer sa rénovation et garantir la sécurité des usagers et des travailleurs.

Réduire les risques liés aux chutes de pierres

La route cantonale entre Aigle et les Mosses franchit des zones présentant des risques de chutes de pierres. Afin d'assurer la sécurité des usagers, le Grand Conseil a accordé un crédit-cadre de 10 millions de francs pour des travaux à réaliser, hors période touristique, jusqu'en 2017.

Tempête de bise

En février, les équipes chargées du service hivernal ont dû faire face aux éléments déchaînés. De chutes de neige importantes et une forte bise ont contraint la DGMR à interdire à la circulation plusieurs routes situées dans le Nord vaudois, le Gros-de-Vaud, le Pied du Jura et la Côte, en raison de la formation de congères, de la chute d'arbres ou d'accidents.

Cette bise noire a nécessité la mise en œuvre d'un nombre considérable de moyens tant humains que matériels pour assurer la meilleure praticabilité possible du réseau routier cantonal. La DGMR a pu compter sur la disponibilité et la solidarité d'entreprises privées et de particuliers pour la seconder dans cette mission.

Campagne en faveur de la sécurité des employé(e)s d'entretien

Pour la troisième année consécutive, la DGMR a participé, avec le soutien de la Police cantonale et des polices communales, à une campagne nationale d'affichage pour attirer l'attention des usagers de la route sur les risques de l'activité d'entretien du réseau. Comme en 2014, elle a diffusé le message de prévention «Respectez notre vie. Nous protégeons la vôtre» également sur des dépliants, des banderoles posées dans des endroits bien visibles du réseau routier, des véhicules de service et les réseaux sociaux.

Descriptif

Assurer le développement et la réalisation de grands projets ferroviaires en collaboration avec les entreprises gestionnaires des infrastructures de chemins de fer et des autorités fédérales, cantonales et communales.

Organisation

Le Délégué du Conseil d'Etat aux grands projets ferroviaires (DGPF) est entré en activité en janvier 2015. Il est directement subordonné à la cheffe du DIRH. Ses principales activités portent sur le développement des projets suivants:

- Projet Léman 2030, étape de réalisation 2025, en particulier les projets d'aménagement des gares CFF de Lausanne et de Renens, de la 4e voie entre Lausanne et Renens, du saut-de-mouton de Malley ainsi que de la nouvelle gare RER de Cully
- Projet Léman 2030, étape PRODES 2030, avec l'objectif d'offrir une cadence des trains RegioExpress (RE) au quart d'heure entre Lausanne et Genève, nécessitant de réaliser notamment les 2 voies supplémentaires dans un secteur compris entre Allaman et Nyon;
- Ligne de la Broye entre Palézieux–Payerne–Morat avec l'objectif de proposer une cadence à la demi-heure entre Lausanne et Payerne et de moderniser des gares;
- Métro m2 et métro m3 en 1re étape en lien avec le projet de transformation de la gare de Lausanne (Léman 2030) et l'augmentation de la capacité du métro m2;
- Mise en souterrain du chemin de fer Lausanne (LEB) à l'Avenue d'Echallens, à Lausanne ;
- Prolongement à Leysin du chemin de fer Aigle-Leysin jusqu'au centre de la station en lien avec le projet de renouvellement de l'offre touristique Alpes vaudoises 2020.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Léman 2030

Les premiers chantiers de Léman 2030 sont désormais activement engagés, une année après l'adoption par le peuple et les cantons, le 9 février 2014, du projet du « Financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire » (FAIF). L'objectif est de doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève à l'horizon 2030. Le trafic doit doubler entre 2010 et 2030 en passant de 50'000 voyageurs par jour à 100'000 voyageurs. Simultanément, l'offre de places assises doit doubler

Les projets sur territoire vaudois sont désormais finalisés. Ils sont entrés dans la phase de la procédure d'approbation des plans, qui est conduite par l'Office fédéral des transports (OFT).

Le tableau suivant présente la situation des procédures d'approbation des plans (PAP) pour les projets Léman 2030 sur territoire vaudois de Mies à Lausanne, avec l'indication des dates de décision d'approbation des plans (DAP) :

Projets	Dates d'enquête	DAP	Recours
Points de croisement de Mies et de Chambésy (cadence quart d'heure)	du 13.06 au 12.07.2012	20/12/2013	1 recours au Tribunal administratif fédéral (TAF), sans effet suspensif
Voie de dépassement des trains fret de Founex	du 25.03 au 08.05.2014	02/09/2015	Échéance du délai de recours au TAF le 02.10.15
Gare de Renens et 4e voie Renens - Lausanne	du 29.05 au 27.06.2013	16/01/2015	recours TAF, effet suspensif levé pour la tête est de Renens
Poste d'enclenchement de Malley pour Renens et la 4e voie	du 29.05 au 27.06.2013	21.05.2014	Décision en force
Gare de Lausanne	du 14.04 au 13.05.2015	-	-
Poste d'enclenchement de Lausanne	du 14.04 au 13.05.2015	-	-
Faisceau de trois voies de garage pour trains de 400 m de long aux Paleyres, à Lausanne	du 07.06 au 07.07.2014	-	-

L'avancement actuel du projet Léman 2030 résulte de la convention signée le 2 avril 2009 par les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Genève prévoyant un préfinancement des études par les cantons. Cet engagement a permis de gagner au moins cinq années dans la réalisation des projets.

La construction du nouveau poste d'enclenchement de Renens, qui pilotera les installations de sécurité et les appareils de voie de Renens est en cours avec une mise en service planifiée en automne 2016. En juin 2015, les travaux de transformation de la tête est de la gare de Renens ont débuté. En octobre 2015, les chantiers de construction des points d'évitement de Mies et de Chambésy ont été lancés : leur réalisation permettra d'offrir la cadence au quart d'heure du RER Léman Express entre Coppet, Genève-Cornavin et Annemasse en Haute-Savoie. Le Grand Conseil a octroyé le 23 juin 2015 un crédit de 26.4 millions de francs pour le financement de la part à charge du canton de Vaud pour la halte de Mies.

Les quais de la gare de Lausanne seront élargis. Trois larges passages sous-voies seront aménagés pour faciliter les accès aux quais et les échanges entre quais. Les passages à l'est et à l'ouest mesureront 17m de large et celui au centre 19m. La largeur cumulée des passages sous-voies sera plus de 3 fois supérieure à la situation actuelle. Les quais seront couverts sur leur longueur de 420 m. La marquise actuelle sera légèrement déplacée et surélevée.



Les coûts des projets pour la modernisation du nœud de Lausanne – Renens représentent un montant de l'ordre de 2 milliards de francs.

Développement de l'offre sur la ligne de la Broye avec une cadence à la demi-heure

La cheffe du DIRH et les CFF ont signé en juin 2015 une convention de financement des études d'adaptation et de modernisation des gares de Lucens et d'Ecublens-Rue. Ces gares permettront le croisement des trains. Elles seront équipées de deux quais de 170 mètres, avec une hauteur de 55cm à niveau du plancher des trains et disposeront d'un passage inférieur.

Les études portent également sur une 1ère étape de renouvellement des installations de sécurité (IS) entre Palézieux et Payerne. Celles-ci seront automatisées et télécommandées depuis le Centre d'exploitation des trains de Lausanne

L'engagement du canton porte sur un montant de 2.1 MCHF. Il est financé par le crédit d'étude concernant la 2ème étape de développement du RER Vaud, accordé par le Grand Conseil par décret du 9 septembre 2014.

Ces travaux permettront d'introduire, fin 2017, la cadence à la demi-heure en semaine du RER vaudois sur la ligne de la Broye, ainsi qu'une liaison horaire directe entre Morat et Lausanne.

A l'horizon 2025, l'introduction d'une troisième liaison horaire entre Lausanne et Payerne est étudiée dans le cadre de PRODES 2030, le programme fédéral de développement de l'infrastructure ferroviaire suisse. Ce programme sera soumis à l'adoption des Chambres fédérales en 2018.

Développement des métros m2 et m3 en 1ère étape

Le 10 mars 2015, le Grand Conseil a adopté quatre décrets concernant le développement des métros m2 et m3, dont l'exposé des motifs a été élaboré par le Délégué du Conseil d'Etat aux grands projets ferroviaires (DGPF). Ce dernier est directement en charge du développement du métro m2 et m3 en 1ère étape.

Ces projets complètent la transformation de la Gare CFF de Lausanne planifiée dans le cadre du projet Léman 2030. Un second tracé de métro sera construit entre la rue du Simplon et la place de l'Europe, avec une nouvelle station de métro à la Gare CFF, aménagée sous la place de la Gare.



Un nouveau tunnel sera percé sous la colline de Montbenon, à l'ouest de la ligne historique. Une seconde station de métro Flon sera construite sous la place de l'Europe avec l'amorce de la future ligne de métro m3 qui desservira Chauderon et la Blécherette.

Le premier décret porte un crédit d'études de 12,5 millions de francs pour la création d'un nouveau tracé du métro entre les stations Grancy et Flon. Le 2ème décret accorde un crédit de 2,9 millions de francs pour les études de la nouvelle station au Flon, qui sera située à l'est de la station actuelle du métro m2. Ensemble, les deux métros permettront de porter la capacité de transport entre les stations Lausanne-Gare et Flon à 11'700 personnes par heure et par sens. C'est le double de la situation actuelle.

Le programme d'études prévoit pour l'échéance de 2017 l'élaboration du dossier nécessaire à la procédure d'approbation des plans par l'OFT, en vue de pouvoir commencer les travaux sur les métros simultanément au chantier CFF de la gare de Lausanne. La fin des travaux de cette étape de développement des métros est prévue pour 2025.

La Confédération a accordé en 2014 des contributions fédérales de 47 MCHF pour cette 1ère étape de développement des métros et de 6.58 MCHF pour l'interface de la place de la Gare de Lausanne, dans le cadre du programme

Mise en souterrain du chemin de fer Lausanne (LEB) à l'Avenue d'Echallens, à Lausanne, entre Union-Prilly et Lausanne-Chauderon

La ligne Lausanne – Echallens – Bercher constitue l'un des axes principaux de la desserte ferroviaire régionale dans le canton. La poursuite du développement de l'offre en transports publics se heurte cependant à la délicate cohabitation, sur l'avenue d'Echallens, du train avec les autres usagers du domaine public et pose d'importants problèmes de sécurité.



Le projet de tunnel mesure une longueur de 1600 m environ entre les gares de Lausanne-Chauderon et de Prilly-Union. Le tracé nouveau en souterrain est aménagé en palier à partir de la sortie de la gare de Chauderon. Il rejoint la station de Prilly-Union en gravissant une rampe de 60 pour mille, semblable à la rampe actuelle pour rejoindre l'Avenue d'Echallens. Les trains pourront circuler à une vitesse maximale de 90 km/h.

Le projet a été élaboré en étroite collaboration entre le DIRH, l'exploitant et la Ville de Lausanne avec l'appui d'un groupement de mandataires. Le dossier d'approbation des plans a été déposé en octobre 2015 à l'Office fédéral des transports (OFT). Il fera l'objet d'une enquête publique en janvier 2016. Les travaux principaux doivent se dérouler entre 2017 et 2020.

L'étude a été prise en charge par le crédit-cadre 2013 – 2016 destiné au financement de l'infrastructure des chemins de fer privés. Un montant de 3.45 millions de francs a été mis à disposition dans la planification pour conduire l'étude jusqu'en 2016. Les coûts de l'étude sont assurés par des prêts conditionnellement remboursables de la Confédération et du canton de Vaud.

Jusqu'à la fin de 2015, la prise en charge cantonale est de 51%. A partir de 2016, le financement de l'étude est assuré par le nouveau Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) qui est géré par la Confédération. Les cantons participent à ce fonds avec une contribution annuelle de 500 millions de francs, dont 30 millions pour le canton de Vaud.

Groupes de prestations

63.0 Pilotage et soutien

63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
 - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
 - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
 - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
 - Système de management
 - Portefeuille projets
 - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations

63.1 Evolution des SI

63.1 Evolution des SI

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les SI métiers
 - Schémas directeurs sectoriels
 - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
 - Schéma directeur des infrastructures
 - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

1. Pour les Systèmes d'Information métiers

- La finalisation de l'**EMPD de renouvellement de l'application d'Enregistrement des Subsidés à l'Assurance Maladie (SESAM)**
- Le début des travaux de **migration technologique du SI de taxation des personnes morales**
- L'adoption par le CE de l'**EMPD pour l'évolution du SI de l'enseignement obligatoire**
- La mise en œuvre de la solution de **gestion des établissements scolaires, des élèves, des notes et support d'informations** pour les conseils de classe
- La mise en œuvre du **renouvellement du SI de la centrale d'engagement (SAE)** de la PCV et de la PML (mise en service en mai 2016)
- La préparation du renouvellement du **SI de gestion des faillites**
- L'adoption d'une stratégie de redéveloppement de l'application principale (VIACAR) du **service des automobiles et de la navigation**.
- Le **changement du cadre de référence des géodonnées MN95**
- La stabilisation du **SI des permis de construire**

2. Pour le Socle des Systèmes d'Information

- L'adoption de l'**EMPD « Cyberadministration – Etape 2 »** et début des travaux visant à :
 - ouvrir le portail sécurisé pour les entreprises et pour les particuliers,
 - mettre en place des prestations à forte valeur ajoutée,
 - unifier les points d'accès pour l'utilisateur (VD.CH, portail des prestations en ligne, M.VD),
 - interconnecter les applications aux registres centraux,
 - proposer des projets de collaboration aux communes.
- La réalisation du **cahier des charges et l'appel d'offres pour la modernisation du SI de l'exécutif et du législatif**.
- La mise en œuvre du **premier registre des entreprises connecté aux registres fédéraux**.
- L'évolution du **registre des personnes pour automatiser les transferts d'informations entre les registres de la Confédération, le registre cantonal des personnes (RCPers) et les registres communaux** des contrôles des habitants.
- La réalisation du **cahier des charges et l'appel d'offres pour la modernisation du SI de l'archivage probatoire et historique**.
- Le **recadrage du projet d'évolution du SI Ressources humaines** et préparation de l'EMPD et le début de la dématérialisation des dossiers techniques au SPEV
- Le **déploiement d'une solution de numérisation** adaptable aux besoins des services métier.
- La **modernisation des infrastructures** s'est poursuivie par :
 - La poursuite de la modernisation des postes de travail (passage à Windows/7 réalisée à 64% en 2015).
 - La poursuite du désengagement du Mainframe.
 - L'élaboration d'une vision et d'une stratégie d'évolution de l'environnement utilisateur (poste de travail et mobilité).
 - La poursuite de la mise en œuvre du site de secours avec l'installation des équipements Réseau-Serveurs-Stockage.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

La DSI a par ailleurs **poursuivi les travaux d'amélioration continue de son organisation et de son fonctionnement** afin de répondre à ses objectifs de renforcement de la qualité, de maîtrise des coûts et de maîtrise des risques. Les réalisations les plus significatives sont:

- **L'amélioration continue de son système de management (SMDSI)** grâce à:
 - La poursuite d'actions de simplification de la structure par une concentration des compétences managériales et une clarification des liens hiérarchiques pour les collaborateurs.
 - La définition d'une vision managériale partagée et l'initialisation d'actions d'harmonisation des pratiques de conduite.
 - La finalisation d'une directive fixant les exigences en matière de conduite et de gestion des activités et ressources de la DSI
 - La formalisation du processus de gouvernance des SI métiers.
 - La documentation du processus d'élaboration et de maintenance des solutions.
 - La refonte du processus de gestion des demandes de service.
 - La mise en œuvre d'un processus de surveillance des systèmes.
 - La poursuite du renforcement de la gestion des licences.
 - La mise en œuvre d'une comptabilité analytique d'exploitation.
 - Le renforcement de la solution de gestion du portefeuille et des projets (PPMS) pour répondre notamment aux recommandations du CCF.
 - La finalisation du cahier des charges détaillé pour la mise en œuvre en 2016 d'une solution de gestion intégrée du patrimoine applicatif et des risques.

- Poursuite de la **mise en place du volet « Sécurité de l'information » de son système de management (SMSI)** et poursuite des efforts de formation et sensibilisation :
 - Finalisation d'une première analyse de risques sécurité sur l'ensemble du périmètre
 - Intégration des exigences de sécurité dans les processus d'exploitation et de support
 - Centre de protection et de défense (SOC) pleinement opérationnel
 - Finalisation des modules de e-learning pour les collaborateurs de l'Etat

- **Poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes** de la DSI, donnant lieu à une information régulière du CE. Cette démarche a pour objectif de réduire la dépendance de l'ACV vis-à-vis de ses fournisseurs et de générer au passage une marge de manœuvre financière, notamment pour renforcer la sécurisation des systèmes d'informatiques. Le résultat obtenu à ce jour, est de 38 postes (36,5 ETP) créés et pourvus à fin 2015, générant une économie annuelle pérenne cumulée d'environ 1.94 million CHF. La démarche initiée se fermera en 2016.

- **Déménagement dans les nouveaux locaux.** L'augmentation importante des effectifs ces dernières années a induit une densification importante des locaux de la DSI à Longemalle au détriment des conditions de travail des collaborateurs, des salles de réunion et des salles de formation. Afin d'améliorer cette situation et de tenir compte des besoins induits par les EMPD récents et à venir, un site complémentaire a été trouvé à fin 2014. Le déménagement des équipes correspondantes a eu lieu en 2015 en profitant de redistribuer les espaces.

Rapport annuel de gestion 2015

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Sources d'informations complémentaires

Plan directeur cantonal des SI 2013-2018 :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/02.1_Politique_Plan_directeur_cantonal_des_SI.pdf

EMPD Cyberadministration Etape 2 :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/235_TexteCE.pdf

EMPD Enseignement obligatoire :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/199_RC.pdf

EMPD SAMOA :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/251_RC.pdf

Groupes de prestations
706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, offre une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants et adéquats pour y parvenir.

Descriptif

Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et garantir l'allocation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et s'assurer de la réalisation et de la qualité des prestations

- Conseiller l'employeur dans la définition de la vision RH
- Développer la communication et l'information vis-à-vis de l'interne de l'Administration cantonale vaudoise
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support et le conseil juridique
- Développer et assurer une approche qualité des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- Gérer l'organisation du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif interne

Assurer la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV

- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes, en particulier par le traitement de l'examen des demandes de postes nouveaux

Maintenir et développer le système d'information des ressources humaines (SIRH)

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel RH (système de management)
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire
- Assurer la réalisation du plan d'action du schéma directeur informatique
- En collaboration avec la DSI, et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

A l'interne, le Conseil d'Etat, la Cheffe de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

Groupes de prestations

706.1 Administration des ressources humaines

706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

Descriptif

Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer que les évolutions légales et correctives, ainsi que les modifications correspondantes des applications salaire soient effectuées en temps utile
- Assurer, pour le compte de la Caisse cantonale d'allocation familiale (CCAF), la gestion déléguée des allocations familiales

**Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES).
Coordonner et dispenser la formation et l'information au réseau des CoRH des services**

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs ACV, Caisse AVS, Assureurs LAA, CPEV, CCAAF, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services.

Groupes de prestations
706.2 Prestations RH

706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 5 volets essentiels. Chaque volet offre aux services de l'ACV des prestations RH spécialisées. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et du développement des compétences, de la mobilité et la formation, de la gestion des absences de longue durée, de la coordination de l'apprentissage et de la gestion des garderies de l'ACV.

Descriptif

Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement en matière de la publication des offres d'emploi ainsi que dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure de sélection des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s et fournir conseil et appui afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Préparer une relève de qualité en conduisant les démarches de développement des compétences cadres, et en offrant aux cadres une meilleure perception de leurs talents et des potentialités à développer
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat

- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions
- Gérer de manière optimale le budget formation centralisé (compte 3091)

Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois

- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV
- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services
- Disposer, développer et adapter un référentiel de compétences
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir, appliquer et développer une politique de gestion des absences maladie et d'accident de longues durées et d'un accompagnement personnalisé des situations complexes

- Assurer une détection et une prise en charge précoce des situations d'absence de longue durée en favorisant la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et offrir des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Soutenir les services dans l'accompagnement au retour, notamment par la disposition d'outils

Assurer le suivi de la Commission de coordination des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA
- Harmoniser et renforcer les pratiques d'encadrement des apprentis dans les différents départements
- Veiller à la formation et aux moyens mis à disposition pour les personnes en charges des apprenti-e-s à l'Etat

- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV

Assurer la gestion et la promotion des garderies de l'Etat

- Disposer de places d'accueil en faveur des enfants des collaborateurs de l'Etat
- Répondre aux normes fixées par l'Office d'accueil de jour des enfants
- Gérer les places d'accueil
- Travailler dans le cadre du réseau

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, UST, OAI, CPEV, Assureurs LAA, collaborateurs ACV et candidats, réseauL (réseau de Lausanne), CCA, CEP, IDEHAP.

Groupes de prestations

706.3 Développement, organisation et perspectives RH

706.3 Pilotage RH

Ce domaine contribue à la mise en application de la politique RH décidée par le Conseil d'Etat dans trois domaines essentiels. Il s'agit du pilotage du système de rémunération et des données RH, de la gestion de l'organisation et la rétribution, et de la gestion et développement des outils et référentiels RH.

Descriptif

Assurer la mise en œuvre de la politique des ressources humaines et la cohérence de l'organisation et de la rémunération

- Assurer la cohérence de l'organisation et des rôles par l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et la détermination des niveaux des postes
- Appliquer le dispositif normatif décidé par le Conseil d'Etat et veiller à l'égalité de traitement
- Fournir un cadre de régulation en matière de reconnaissance de la qualité de la prestation délivrée
- Développer un pilotage de l'organisation et construire des outils statistiques RH
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)

Assurer le pilotage du système de rémunération et des données RH

Développer et appliquer un système de pilotage concernant le système salarial ainsi que les données RH basé sur :

- Les indicateurs et les tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision
- La modélisation comme outil de projection
- La réalisation d'études statistiques
- Les études de « benchmark »

Adapter et développer les outils et référentiels RH

- Assurer une veille des métiers
- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Développer, proposer et implémenter des outils RH dans le cadre d'un système intégré
- Disposer, développer et adapter un référentiel de compétences

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.).

Loi sur l'assurance accident (LAA)

Le contrat concernant la loi sur l'assurance accident arrivant à échéance à fin 2015, un marché public a été conduit dans le but de conclure un nouveau contrat pour le 1er janvier 2016. Le marché public a été attribué au Groupe mutuel, et produit une légère diminution des primes pour l'assurance accidents non professionnels, soit une économie pour les collaborateurs, et une légère augmentation des primes pour l'assurance accidents professionnels, soit un surcoût financier pour l'Etat de Vaud.

Commission d'évaluation des fonctions (CEF)

La commission d'évaluation des fonctions a pour mission d'examiner les demandes d'évaluation et de réévaluation des fonctions et d'adresser ses propositions au Conseil d'Etat. En 2015, elle a transmis au Conseil d'Etat son premier rapport concernant la classification de la fonction "infirmière". Elle a en outre également effectué plusieurs auditions préalables concernant deux dossiers déposés par les syndicats : les agents de détention et les logopédistes en milieu scolaire.

Gestion des apprentis, stagiaires et bénévoles

Le Conseil d'Etat a adopté sur proposition du SPEV de nouvelles directives et barèmes pour les apprentis, stagiaires et bénévoles.

Le système de rémunération des apprentis (datant de 1994) a été adapté et mis en œuvre au 1er janvier 2016. Une directive définissant les conditions-cadres pour l'engagement et la gestion des apprentis a été adoptée et mise en vigueur au 1er janvier 2016.

Concernant les stagiaires, il n'existait pas de règle régissant leur engagement et leur rémunération. Une grille de rémunération a été développée sur la base du niveau de diplôme poursuivi et le moment auquel le stage est effectué. Une directive définissant les conditions-cadres pour l'engagement des stagiaires a été adoptée et mise en vigueur au 1er janvier 2016.

Concernant les bénévoles, une directive fixant les limites de l'activité bénévole, les conditions d'engagement et de traitement des bénévoles (assurances, défraiement, etc.) a été adoptée et mise en vigueur au 1er janvier 2016 afin d'homogénéiser les pratiques au sein des services.

Gestion des absences longue durée

Le processus de gestion des absences longue durée (réinsertion professionnelle) a été revu, afin d'intégrer l'avis d'un médecin externe à l'ACV – médecin conseil - dans l'analyse des cas d'absences et leur résolution. L'implication d'un médecin externe expert permet d'identifier plus clairement les problématiques d'absences et les solutions à mettre en place dans le but de favoriser le retour des collaborateurs en activité. Le processus a été implémenté en tant que pilote au DECS et DIRH en 2015 et son implémentation continue dans les autres départements de l'ACV en 2016. Une convention de collaboration a été conclue avec trois médecins conseil qui interviennent dans le processus. Les questions relatives à la protection des données personnelles, ont été identifiées et traitées avec l'aide de la préposée à la protection des données.

Développement des compétences cadres (DCC) et bilans de compétences

Les prestations liées au développement des compétences ont été renforcées et promues à deux niveaux.

D'une part, le processus de développement des compétences cadres optimisé en 2014 permet aux cadres et spécialistes de l'ACV d'avoir une meilleure connaissance de soi dans la perspective d'une fonction d'encadrement, et de fixer des objectifs professionnels et plans d'actions afin de les concrétiser. Cette prestation optimisée a été présentée aux secrétaires généraux afin de promouvoir l'approche, qui s'inscrit dans le renforcement de la fonction d'encadrement compétente et la démarche de mobilité au sein de l'ACV.

D'autre part une nouvelle prestation de bilans de compétences individuels a été développée et est maintenant offerte à l'ensemble des collaborateurs de l'ACV. Les bilans peuvent être effectués soit dans le cadre d'un développement de carrière ou d'une évaluation des compétences, sur la demande du collaborateur et/ou de son supérieur hiérarchique. Cette prestation s'inscrit également dans la démarche de mobilité au sein de l'ACV. Une trentaine de bilan ont été effectués en 2015.

Fonction RH

Dans le cadre du projet Organisation RH, trois mesures à court terme ont été implémentées afin de favoriser les échanges au sein du réseau RH, optimiser les processus et renforcer les compétences du réseau RH.

Un nouvel organe, bureau de coordination RH (BCRH), a été mis en place avec pour objectif d'être la plateforme d'échanges du réseau RH, en identifiant les besoins du terrain et garantissant la transmission des pratiques RH aux acteurs concernés. Cet organe est composé de 9 RRH ou CoRH (un représentant par département, ainsi qu'un représentant pour l'OJV et le CHUV) et de deux membres du SPEV. Il coordonne notamment la mise en place d'ateliers RH qui ont pour objectif d'assurer le développement des bonnes pratiques RH en fonction du contexte et des besoins RH de l'ACV.

Un nouveau cursus de formation RH a également été défini afin de professionnaliser la fonction RH de l'ACV. Il comporte sept modules dont quatre obligatoires, qui sont destinés à tous nouveaux collaborateurs intégrant un poste dans la fonction RH au sein de l'ACV. Les trois premiers modules ont été développés et implémentés en 2015. Ils concernent les bases juridiques, les processus, le système d'information RH, la rémunération et la fixation de salaire, la gestion des salaires et des assurances sociales. Le développement et l'implémentation des quatre autres modules continuent en 2016.

Enfin divers processus RH administratifs ont été simplifiés, dans lesquels la saisie des données de paie a été déléguée aux services. Il s'agit notamment des retenues parking et natel, des gratifications pour ancienneté, des cadeaux de départ, et du paiement des salaires horaires sur une base annuelle.

Mesures de santé et sécurité au Travail (MSST)

En tant qu'employeur, l'Etat de Vaud doit prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé physique et psychique de ses collaboratrices, selon la directive fédérale régissant les mesures de santé et sécurité au travail (directive MSST). Suite aux travaux d'un COFIL composé du service de la santé publique (SSP), du service du personnel (SPEV) et du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), le Conseil d'Etat a transféré dès septembre 2013 la responsabilité de développer le système de santé et sécurité au travail (SST) de l'ACV du SSP au SPEV. Il s'agit pour le service du personnel de mettre en œuvre un dispositif adapté aux différents métiers permettant l'identification des dangers pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail et la mise en place des mesures préventives appropriées. Dans le cadre de ce projet, le service a rédigé et proposé au Conseil d'Etat un règlement de la santé et sécurité au travail. La solution de branche adoptée par l'Etat de Vaud a été en outre recertifiée au mois de juillet.

Système d'information RH (SIRH)

Le SPEV conduit depuis plusieurs mois en partenariat avec la DSI, le CHUV et l'OPES le projet de refonte du système d'information RH, dont l'objectif est de développer et implémenter un outil intégré et performant pour gérer l'ensemble des données liées à la gestion des ressources humaines. Le projet est divisé en plusieurs phases, dont la première se concentre sur les données liées à la gestion de la paie, la gestion administratives et la gestion des postes. Les travaux se sont concentrés en 2015 sur l'élaboration d'une demande de financement, la sélection d'un partenaire externe pour assurer le développement et l'implémentation de l'outil choisi par le Conseil d'Etat, le recensement et l'analyse des paramètres utilisés dans le SIRH actuel, et la définition des processus et rôles de saisie et de contrôle des données dans le nouveau SIRH. La définition des processus et des rôles, partie essentiellement métier du projet, s'est effectuée en consultation avec les différents départements et services de l'ACV. Le nouveau SIRH aura pour mission d'optimiser l'accès à l'information et le traitement des données, d'assurer le stockage centralisé d'informations fiables et exploitables en tout temps. Il permettra en outre une gestion RH améliorée au travers d'une meilleure exploitation des données RH.